

**Annexe à l'arrêté préfectoral  
portant liste des personnes habilitées en Loir-et-Cher  
à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L 211-13-1  
du code rural et de la pêche maritime  
aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories**

NUMÉRO D'HABILITATION	NOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	LIEU DE DELIVRANCE DE LA FORMATION	TÉLÉPHONE
<i>F-41-09-001</i> <b>F-41-14-001</b>	BERTIN Valérie	87 rue des Mésanges 41220 VILLENY	70 rue des Blancs Bouleaux 41220 VILLENY	02.54.83.63.25 06.19.71.86.38
<i>F-41-09-003</i> <b>F-41-15-003</b>	FOUGÈRES Philippe	Club canin FLAIR ET CROCS "Le Vieux Cher" 41400 FAVEROLLES SUR CHER	Club canin FLAIR ET CROCS "Le Vieux Cher" 41400 FAVEROLLES SUR CHER	02.54.32.87.19 06.64.70.16.86
<i>F-41-09-004</i> <b>F-41-15-004</b>	GROISY Bernard	Cercle canin montrichardais "Les Maisons Rouges" 41400 SAINT JULIEN DE CHEDON	Cercle canin montrichardais "Les Maisons Rouges" 41400 SAINT JULIEN DE CHEDON	02.54.32.17.81
<i>F-41-10-005</i> <b>F-41-15-005</b>	GRAÇA Valérie	Club canin "La Jossetière" 41360 EPUISAY	Club canin "La Jossetière" 41360 EPUISAY	02.54.72.15.94
<i>F-41-10-011</i> <b>F-41-15-011</b>	BEYNETTE Marie-Ange	3 rue du 8 mai 1945 41400 PONTLEVOY	Cercle Canin Montrichardais Lieudit "Les Maisons Rouges" 41400 SAINT JULIEN DE CHEDON	02.54.71.53.37
<b>F-41-10-014</b> <b>F-41-15-015</b>	JOUANAUD Pascal	Club Cynophile Blaisois Vallée du Poiriou 41000 VILLERBON	Club Cynophile Blaisois Vallée du Poiriou 41000 VILLERBON	02.54.80.03.60
<b>F-41-13-016</b>	THILLIER Jacques	Club de sport canin de Saint- Laurent-Nouan  chemin de Tuffet 41220 SAINT LAURENT NOUAN	Club de sport canin de Saint-Laurent- Nouan  chemin de Tuffet 41220 SAINT LAURENT NOUAN	02.54.33.38.79  06.18.77.21.20
<b>F-41-15-017</b>	BOUTEMY Bernard	Villeprovert 41160 MOREE	Villeprovert 41160 MOREE	02.54.82.75.69
<b>F-41-15-018</b>	SAUSSAYE Thierry	17 rue de la Treille 41000 SAINT-SULPICE-DE- POMMERAY	Vallée du Poiriou 41000 VILLERBON	06.86.43.33.07
<b>F-41-15-019</b>	SIMON Julie	13 rue Agnès Sorel 41500 SUEVRES	Vallée du Poiriou 41000 VILLERBON	06 32 44 85 55
<b>F-41-17-01</b>	BOUTET Laurent	4 rue des Jardins 41370 SAINT LEONARD EN BEAUCE	À domicile chez les Particuliers	02 54 72 39 22 07 85 61 02 17
<i>F-41-18-01</i>	RAINEAU Ségolène	48 Avenue d'Orléans 41600 LAMOTTE BEUVRON	48 Avenue d'Orléans 41600 LAMOTTE BEUVRON	06 66 81 05 47
<i>F-41-18-02</i>	TROCHU Christophe	50 Chemin du Moulin Blanc 41400 BOURRE	50 Chemin du Moulin Blanc 41400 BOURRE	06 61 50 75 97

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*DIRECTION DES SECURITES  
Bureau des Polices Administratives  
de la Sécurité*

**ARRETE**

**faisant la liste des personnes habilitées dans le département de Loir-et-Cher  
à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude  
mentionnées à l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime  
aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories**

Le Préfet de Loir-et-Cher,  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

**VU** le code rural et de la pêche maritime ;

**VU** l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L 211-13-1 du code rural ;

**VU** l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du code rural ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2017 fixant la liste des personnes habilitées en Loir-et-Cher à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories ;

**VU** l'habilitation délivrée à chacun des intéressés ;

**SUR** la proposition de Madame la Directrice du Cabinet de la préfecture,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1er** : La liste des personnes habilitées dans le département de Loir-et-Cher à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente liste fait l'objet d'une mise à jour permanente. Elle est tenue à la disposition du public à la préfecture et dans les mairies.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté abroge et remplace le précédent arrêté préfectoral du 30 janvier 2018

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice du Cabinet de la préfecture, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Blois, le 22 octobre 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur des Sécurités

  
Laurent VIGNAUD